



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N° 8-2011/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
DJA-Doc	1
JONC	1
Archives NC	1
Intéressés	5

DELIBERATION

**modifiant la délibération n°42-2009 APS du 27 mai 2009
portant désignation des membres des commissions
intérieures de l'assemblée de la province Sud**

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n°1-89/APS du 19 juillet 1989 relative au règlement intérieur de l'assemblée de la province sud ;

Vu la délibération modifiée n°42-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 17 MARS 2011, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La composition des commissions intérieures est modifiée comme suit :

Au sein de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire :
Monsieur Silipeleto MULIAKAAKA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

Au sein de la commission de la santé et de l'action sociale :
Madame Mallo KATRAWA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

Au sein de la commission du personnel et de la réglementation générale :
Madame Mallo KATRAWA remplace madame Cynthia LIGEARD.

Au sein de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle :

Madame Mallo KATRAWA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

Au sein de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs :
Madame Mallo KATRAWA remplace madame Sylvie ROBINEAU.

Au sein de la commission de la condition féminine :
Madame Mallo KATRAWA remplace madame Corine DAVID.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Eric GAY

VERSION PUBLIEE AU JONC

8634 du 12-04-2011

Délibération n° 8-2011/APS du 17 mars 2011 modifiant la délibération n° 42-2009 APS du 27 mai 2009 portant désignation des membres des commissions intérieures de l'assemblée de la province Sud (p. 3012).